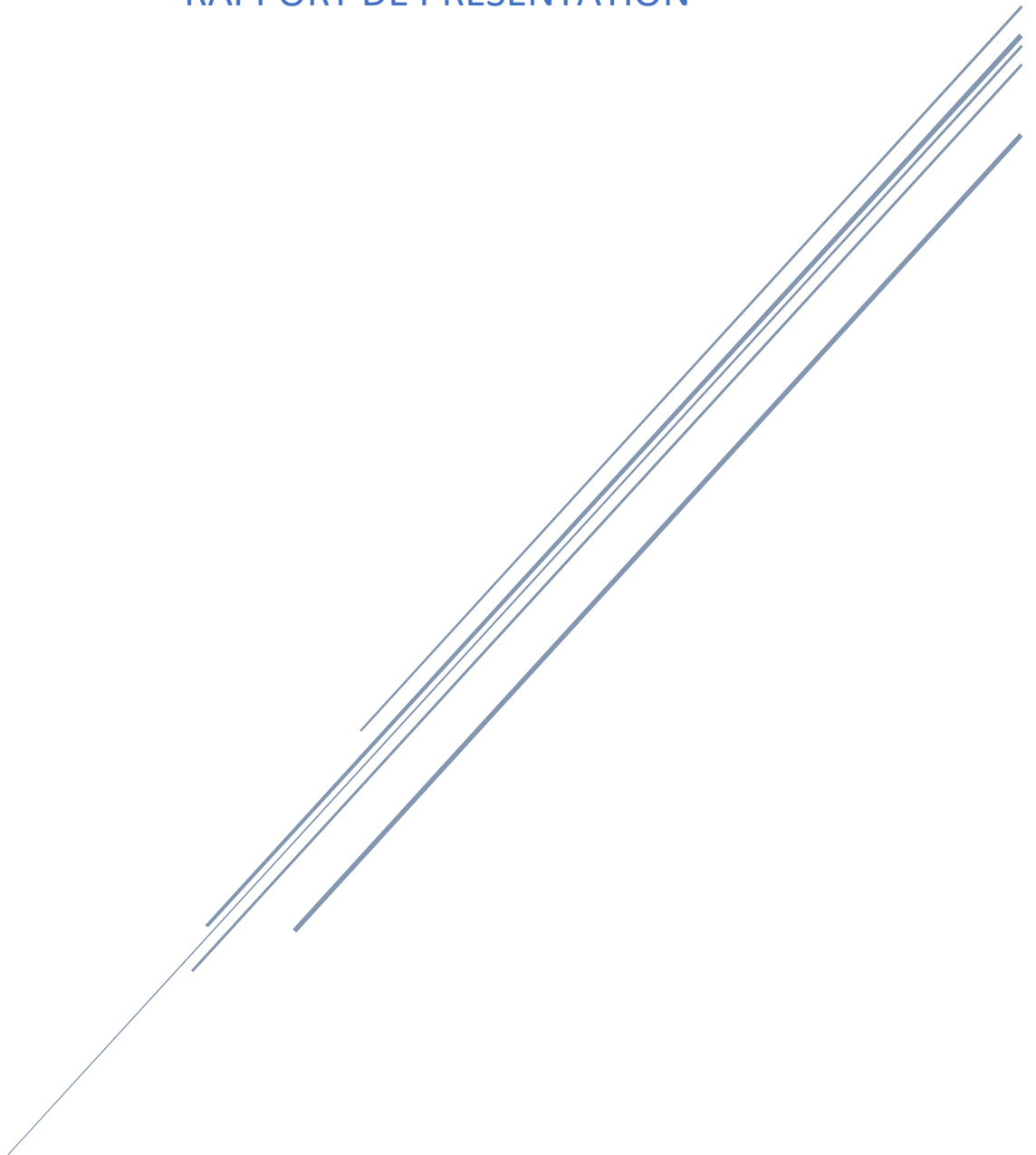


BUDGET PRIMITIF 2022

RAPPORT DE PRESENTATION



PREAMBULE	3
I. L'ÉQUILIBRE BUDGETAIRE	4
A. Les conditions de l'équilibre budgétaire	4
B. Schéma de l'équilibre budgétaire	5
II. LES PREVISIONS DE FONCTIONNEMENT	6
A. Les recettes de fonctionnement	6
1. La fiscalité	7
2. Les dotations, participations et subventions	8
3. Les autres recettes de fonctionnement	10
B. Les dépenses de fonctionnement	10
III. LES PREVISIONS D'INVESTISSEMENT	15
A. Les projets d'investissement	15
B. Le remboursement de la dette	18
C. Le financement de l'investissement	19
1. Les subventions	20
2. Le FCTVA	20
3. La taxe d'aménagement	20
4. Cession d'immobilisation	21
5. L'emprunt d'équilibre	21

Préambule

Les collectivités locales ont l'obligation de voter chaque année un document qui présente de manière exhaustive l'ensemble des dépenses et des recettes prévues au cours de l'exercice budgétaire. Le document adopté initialement est appelé « budget primitif ». Il se distingue de deux autres types de documents budgétaires, adoptés au cours du même exercice, dénommés « *budget supplémentaire* » et « *décisions modificatives* ».

Le budget primitif 2022 de la ville de Chilly-Mazarin est le document budgétaire qui recense l'ensemble des dépenses et recettes prévues par la ville pour l'exercice budgétaire 2022. C'est un document normé, qui s'applique à toutes les collectivités territoriales. Il doit être voté avant le 15 avril de chaque année.

Il est le résultat d'un travail préparatoire, de plusieurs mois, consistant à évaluer de manière précise et sincère l'ensemble des dépenses et des recettes de l'exercice à venir.

La présentation de ce rapport de présentation se fera en trois temps : L'équilibre budgétaire d'abord **(I)**, les prévisions de la section de fonctionnement ensuite **(II)** et les projets de la section d'investissement enfin **(III)**.

Sa mise à disposition du public en vertu de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales¹ s'effectue, au choix des personnes intéressées, soit par :

- Mise en ligne sur le site internet de la Ville,
- Consultation sur place à la Direction des finances de la Ville,
- Envoi dématérialisé via internet sur demande,

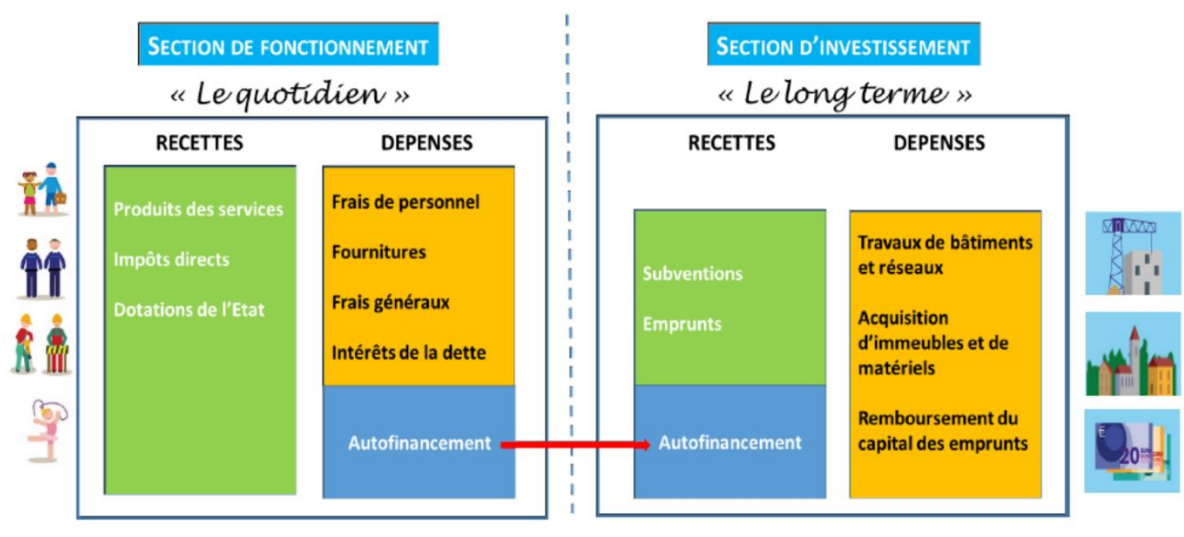
Pour ce qui concerne les élus municipaux, ces documents officiels sont insérés au dossier du Conseil Municipal qui est transmis dans les délais légaux prévus à l'article L2121-12 du CGCT.

¹ CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales

I. L'équilibre budgétaire

Le budget primitif² 2022 de la ville de Chilly-Mazarin doit être établi dans le respect d'un certain nombre de règles, dont celle, fondamentale, de l'équilibre budgétaire. Cette règle conditionne la légalité du budget communal, sous le contrôle du préfet.

A. Les conditions de l'équilibre budgétaire



Aux termes de l'article L. 1612-4 du CGCT, les trois conditions cumulatives de l'équilibre réel sont respectées :

- *Condition n°1* : la section de fonctionnement est votée en équilibre, avec des dépenses et recettes évaluées à **32 921 095,29 euros**.
- *Condition n°2* : la section d'investissement est également votée en équilibre avec des dépenses et recettes évaluées à **9 039 012,75 euros**.

Le budget primitif 2022 de la ville de Chilly-Mazarin comprend deux autorisations de programme³ : la révision du Plan Local d'Urbanisme⁴ et la construction d'un équipement sportif. L'équilibre de la section d'investissement s'apprécie au regard des seuls crédits de paiement (article L. 2311-3 du CGCT).

Le budget primitif 2022 s'élève à **41 960 108,04 euros** en augmentation de **1,91%** par rapport au budget primitif 2021 ou il s'établissait à **41 172 775,56 euros**.

- *Condition n°3* : le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement **3 520 140,26 euros**, ajouté aux recettes propres de cette section (à l'exclusion du produit des emprunts), et aux dotations des comptes

² BP : Budget Primitif

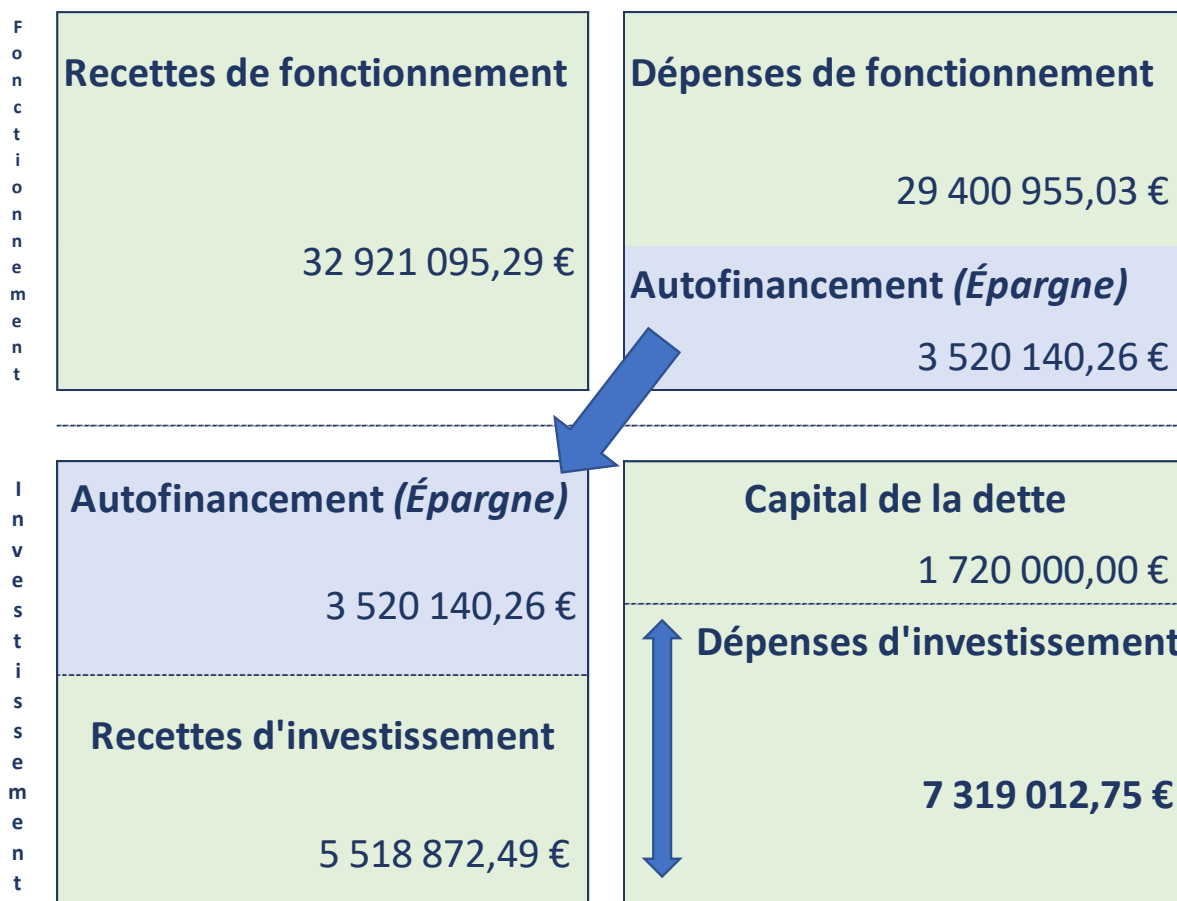
³ AP : Autorisations de programmes

⁴ PLU : Plan Local d'Urbanisme

d'amortissements et de provisions **801 153,10 euros**, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice **1 718 538,92 euros**.

La ville de Chilly-Mazarin dégage suffisamment d'épargne pour financer le remboursement en capital de ses emprunts et des ressources propres pour financer ses nouveaux investissements.

B. Schéma de l'équilibre budgétaire



A noter, la section d'investissement comprend dans ses prévisions 2022 les restes à réaliser 2021 repris dès le vote du BP. Ils s'élèvent pour les recettes à **134 781 euros** et pour les dépenses à **1 362 979,57 euros**.

	BP 2021	CA 2021	BP 2022	de BP à BP en €	de BP à BP en %
Dépenses réelles de fonctionnement	28 642 858,25 €	27 067 723,72 €	28 599 801,93 €	- 43 056,32 €	0%
Recettes réelles de fonctionnement	27 590 176,95 €	29 347 760,05 €	28 537 136,93 €	946 959,98 €	3%
Épargne Brute	- 1 052 681,30 €	1 970 113,70 €	- 62 665,00 €	990 016,30 €	94%

Au BP 2022, l'épargne brute s'élève à - **62 665 euros**. Ce montant correspond aux trois opérations d'ordre suivantes : reprise d'une provision pour litige clôturé relatif à une partie de la réclamation de la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture pour l'absence de versement par la ville du salaire du Directeur de la MJC pour l'année 2015 – 2016

pour **58 587 euros, 1 000 €** relatif à la reprise de provision suite à la réclamation d'un agent liée à ses astreintes et enfin **3 078 euros** pour l'amortissement comptable des subventions d'équipements reçues depuis 2015.

II. Les prévisions de fonctionnement

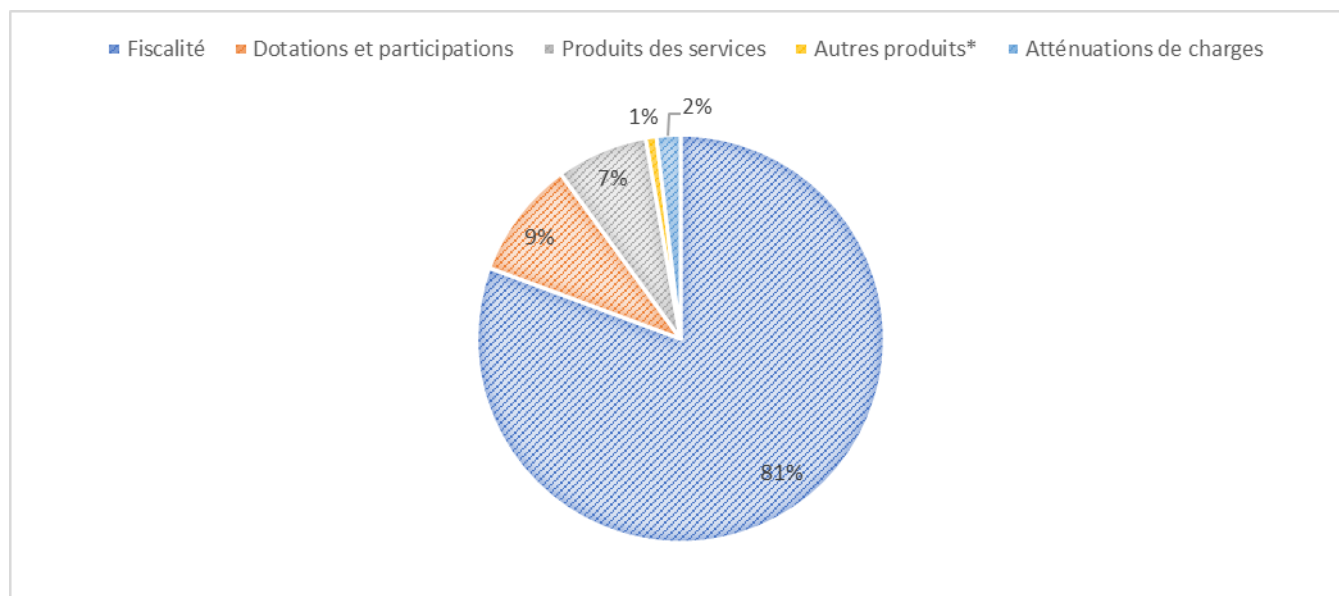
A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent pour l'année 2022 à **32 921 095,29 euros**.

Tableau des recettes de fonctionnement par chapitres

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BP 2021	CA 2021	BP 2022	de BP à BP en €	de BP à BP en %
002	002 - RESULTAT FONCTION REPORTE	3 794 833,42 €	- €	4 321 293,36 €	526 459,94 €	14%
013	013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	430 000,00 €	607 598,51 €	540 000,00 €	110 000,00 €	26%
014	014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	- €	- €	- €	- €	0%
042	042 - OPER ORDRE TRANS ENTRE SECTION	132 847,88 €	135 925,25 €	62 665,00 €	- 70 182,88 €	-53%
70	70 - PRODUITS DES SERVICES	1 880 058,40 €	2 088 142,51 €	2 069 702,00 €	189 643,60 €	10%
73	73 - IMPOTS ET TAXES	22 097 526,14 €	23 121 899,69 €	23 017 178,12 €	919 651,98 €	4%
74	74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART	2 977 564,41 €	3 165 484,03 €	2 668 235,81 €	- 309 328,60 €	-10%
75	75 - AUT PRODUITS GESTION COURANTES	201 850,00 €	313 515,60 €	215 743,00 €	13 893,00 €	7%
76	76 - PRODUITS FINANCIERS	100,00 €	9,12 €	50,00 €	- 50,00 €	-50%
77	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 078,00 €	51 110,59 €	26 228,00 €	23 150,00 €	752%
	Total	31 517 858,25 €	29 483 685,30 €	32 921 095,29 €	1 403 237,04 €	4%

Graphique des recettes réelles de fonctionnement



*Autres produits : Produits de gestion courante, financiers et exceptionnels

La fiscalité représente **81 %** des recettes réelles de fonctionnement de la ville en 2022. Viennent ensuite les dotations et participations **9 %**, les produits de services **7 %**, les atténuations de charges **2 %** et les autres produits **1 %**.

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de **3,44 % (28 537 136,93 euros)** par rapport à 2021 (**27 587 098,95 euros**) sous l'effet de la reprise de l'activité des services municipaux et du dynamisme de ses impôts et taxes locales.

1. La fiscalité

Le BP 2022 a été construit sur la base d'une stabilité des taux de fiscalité. Aussi aucune augmentation des taux n'est prévue en 2022. Depuis la réforme de la fiscalité locale de 2021, le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)⁵ est de **28,69%**, celui de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)⁶ est de **21,86%**. La prévision d'augmentation du produit fiscal est celle de l'inflation. Les bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de la taxe foncière évoluent ainsi à partir du coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fixé à **+3,4%**.

Le 15 mars 2022, l'Etat a notifié par son état 1259 com à la ville de Chilly-Mazarin son produit fiscal prévisionnel 2022 estimé à **10 675 430 euros** dont **11 359 232 euros** de TFPB, **14 515 euros** de TFPNB, **206 722 euros** de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et **- 905 039 euros** d'effet du coefficient correcteur suite à la réforme de la taxe d'habitation de 2021. Le coefficient correcteur est stabilisé à **0,924804**. Le montant prévisionnel des allocations compensatrices pour locaux industriels s'élève à **691 628 euros**. La moitié du produit fiscal de TFPB des établissements industriels est titrée sur le chapitre 74 des dotations et participations.

L'attribution de compensation reçue de la CPS passera de **10 458 350,14 euros** en 2021 à **10 505 148,12 euros** en 2022. En effet, le bureau communautaire du 10 novembre 2021 a décidé d'un co-financement des navettes à 50% par toutes les communes et 50% par l'agglomération, à compter de l'exercice 2022. Toutefois, afin d'alléger l'impact pour les communes dont le co-financement s'alourdit (passant de 20% à 50%), il est proposé une restitution de 20% du coût 2021 de la navette via les attributions de compensation. La ville de Chilly-Mazarin est concernée. Aussi, la restitution proposée de la charge de service 2021 dans l'AC 2022 de fonctionnement de la ville s'élève à **46 798 euros**.

⁵ TFPB : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

⁶ TFPNB : Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties

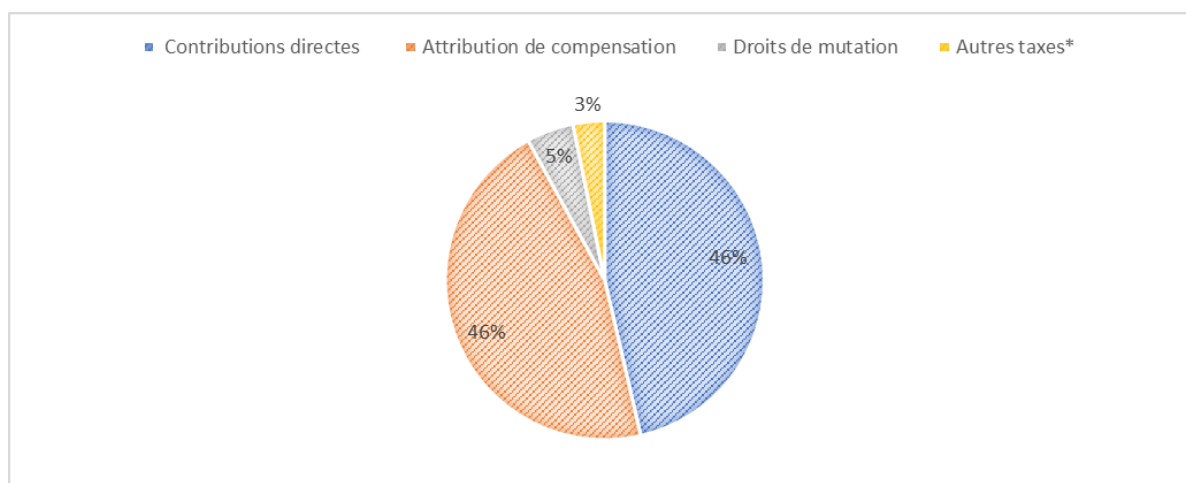
Tableau des produits de fiscalité

CHAPITRE	LIBELLE NATURE	BP 2021	CA 2021	BP 2022	de BP à BP en €	de BP à BP en %
73	73111 - CONTRIBUTIONS DIRECTES	10 157 676,00 €	10 366 865,00 €	10 675 430,00 €	517 754,00 €	5%
73	7318 - ROLES SUPPLEMENTAIRES	- €	137 221,00 €	- €	- €	0%
73	73211 - ATTRIBUTION DE COMPENSATION	10 458 350,14 €	10 458 350,14 €	10 505 148,12 €	46 797,98 €	0%
73	73212 - DOTATION SOLIDARITE COMMUNA	- €	181 787,00 €	204 000,00 €	204 000,00 €	0%
73	7333 - TAXES FUNERAIRES	1 500,00 €	125,00 €	- €	- 1 500,00 €	-100%
73	7338 - DROITS DE VOIRIE	80 000,00 €	137 283,37 €	127 600,00 €	47 600,00 €	60%
73	7351 - TAXE SUR L'ELECTRICITE	300 000,00 €	307 554,90 €	305 000,00 €	5 000,00 €	2%
73	7368 - EMBLEMES PUBLICITAIRES	70 000,00 €	99 035,60 €	100 000,00 €	30 000,00 €	43%
73	7381 - DROITS DE MUTATION	1 030 000,00 €	1 433 677,68 €	1 100 000,00 €	70 000,00 €	7%
	Total	22 097 526,14 €	23 121 899,69 €	23 017 178,12 €	919 651,98 €	4%

*Contributions directes : TFPB, TFPNB, THRS⁷

La prévision de recettes 2022 des droits de mutations à titre onéreux s'élève à **1 100 000 euros**. Elle est basée sur la moyenne des exécutions des trois derniers exercices.

Graphique de la répartition des produits de la fiscalité par nature



*Autres taxes : Dotation de Solidarité Communautaire, taxe sur l'électricité, taxe sur la publicité locale extérieure

Les contributions directes et l'attribution de compensation représentent **92 %** du produit fiscal prévisionnel 2022 de la ville de Chilly-Mazarin. Viennent ensuite les droits de mutation **5 %** et les autres taxes locales **3 %** : Dotation de Solidarité Communautaire, taxe sur l'électricité, taxe sur la publicité locale extérieure...

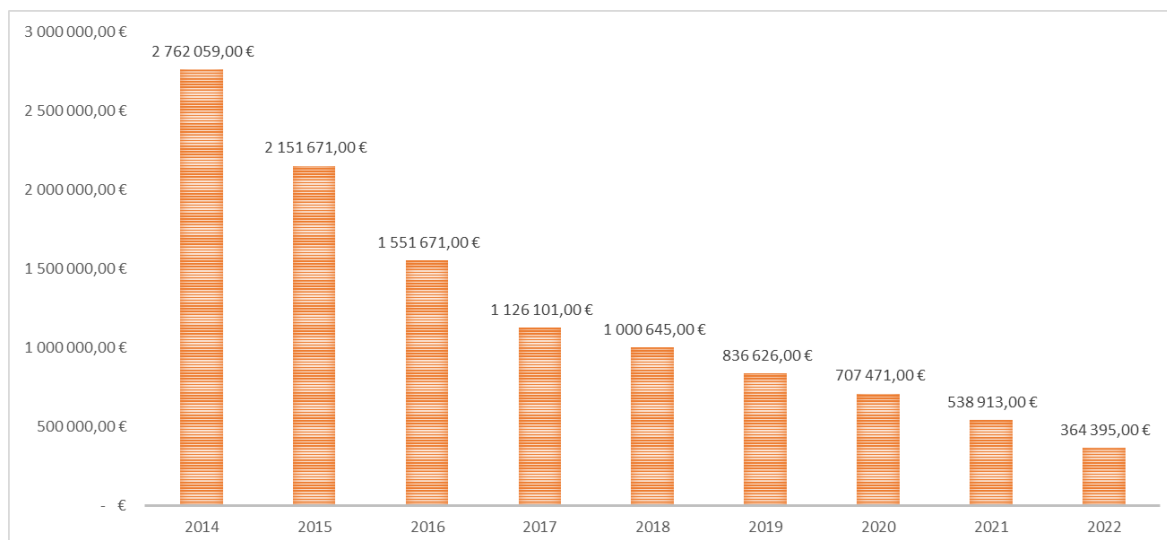
2. Les dotations, participations et subventions

La prévision 2022 de la Dotation Globale de Fonctionnement⁸ de la ville de Chilly-Mazarin est de **364 395 euros**. La baisse prévisionnelle est de **174 518 euros** par rapport à 2021 où elle s'établissait à **538 913 euros** en 2021.

⁷ THRS : Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires

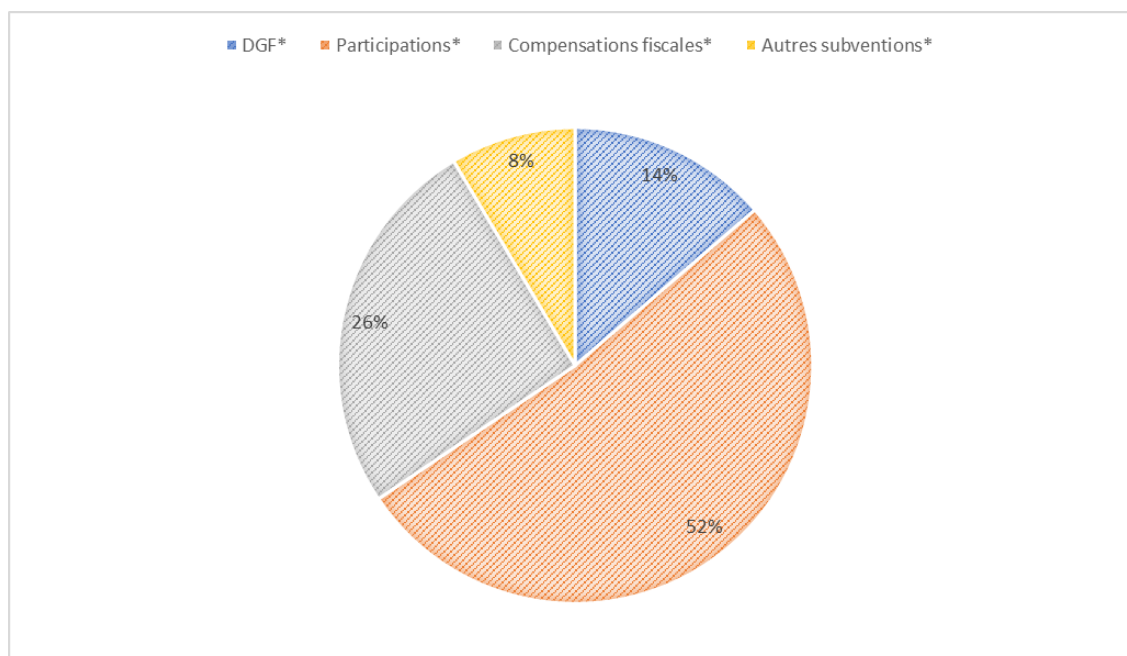
⁸ DGF : Dotation Globale de Fonctionnement

Graphique de l'évolution de la DGF depuis 2014



Les participations et subventions s'élèvent à **1 384 212,81 euros** en 2022 contre **1 375 866,41 euros en 2021** et concernent principalement la participation de la Caisse d'Allocations Familiales⁹ de l'Essonne pour le financement du fonctionnement des crèches (Prestation de Service Unique) ainsi que pour les ALSH¹⁰ (Prestations de Service Ordinaire), et l'Espace Jeunes, la participation du conseil départemental au titre de l'utilisation des équipements sportifs pour les collèges et de la politique culturelle, la dotation d'Ile-de-France Mobilités.

Graphique des dotations, participations et subventions



⁹ CAF : Caisse d'Allocations Familiales

¹⁰ ALSH : Accueils de Loisirs sans Hébergements

*Participations : état, CAF, région, département, communes

* Compensations fiscales : notamment exonérations 50% de la TFPB des établissements industriels

* Autres subventions : dotations titres sécurisés, FCTVA¹¹ fonctionnement

Les participations financières (Etat, CAF, région, département...) représentent **52%** des dotations et participations. Viennent ensuite, les compensations fiscales : personnes de conditions modestes **2 800 euros**, exonérations longues durées **11 993 euros**, locaux industriels **676 500 euros** ; la DGF **14%** et les autres subventions **8%** (FCTVA fonctionnement, titres sécurisés...).

3. Les autres recettes de fonctionnement

Les recettes prévisionnelles du chapitre 013 « atténuation de charges » s'élève à **540 000 euros** en 2022 contre **430 000 euros** au BP 2021. Ce chapitre recouvre essentiellement des remboursements de rémunérations des agents malades par l'assureur de la ville.

Les recettes prévisionnelles du chapitre 70 « produits des services » s'élève à **2 069 702 euros** en 2022 contre **1 880 058,40 euros** en 2021 en augmentation de **10 %**. Cette hausse s'explique par la reprise des activités culturelles, sportives et sociales aux familles chiroquoises.

Les recettes prévisionnelles du chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » s'élève à **215 743 euros** en 2022 contre **201 850 euros** en 2021. Il comprend les recettes de location d'immeubles et des redevances de fermiers ou concessionnaires.

B. Les dépenses de fonctionnement

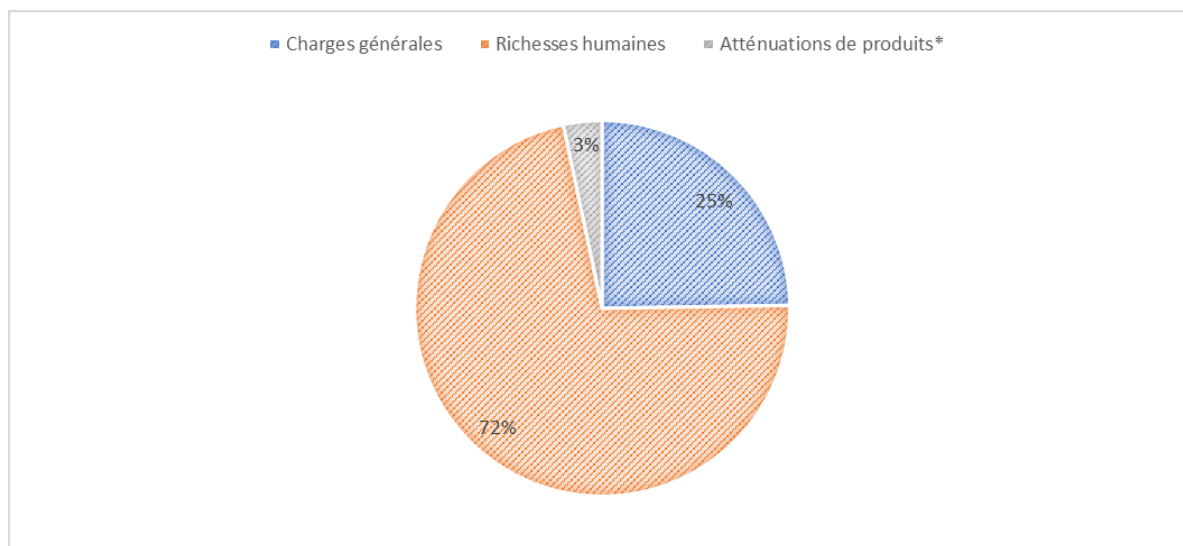
Les dépenses prévisionnelles 2022 de fonctionnement s'élèvent à **32 921 095,29 euros**.

Tableau des dépenses de fonctionnement par chapitres

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BP 2021	CA 2021	BP 2022	de BP à BP en €	de BP à BP en %
011	011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 901 044,55 €	5 770 206,04 €	6 655 647,87 €	- 245 396,68 €	-4%
012	012 - CHARGES DE PERSONNEL	19 080 674,49 €	18 761 239,39 €	19 344 831,94 €	264 157,45 €	1%
014	014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	741 816,00 €	726 352,68 €	892 915,00 €	151 099,00 €	20%
023	023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVEST	2 170 000,00 €	- €	3 520 140,26 €	1 350 140,26 €	62%
042	042 - OPER ORDRE	705 000,00 €	1 017 934,66 €	801 153,10 €	96 153,10 €	14%
65	65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURAN	1 400 657,82 €	1 308 924,80 €	1 434 107,12 €	33 449,30 €	2%
66	66 - CHARGES FINANCIERES	249 000,00 €	232 301,19 €	207 500,00 €	- 41 500,00 €	-17%
67	67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	269 665,39 €	268 699,62 €	64 800,00 €	- 204 865,39 €	-76%
	Total	31 517 858,25 €	28 085 658,38 €	32 921 095,29 €	1 403 237,04 €	4%

¹¹ FCTVA : Fonds de Compensations sur la TVA

Graphique de la répartition des dépenses réelles de fonctionnement



*Atténuations de produits : FSRIF¹², FPIC¹³, SRU¹⁴

*Autres charges : Subventions, intérêts de la dette, charges exceptionnelles

Lors de la préparation du BP, une attention a été portée sur les niveaux de réalisations antérieurs afin de re-sincérer le budget au regard de la réalité de son exécution. Un effort d'analyse a été mené sur tous les articles.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2022 (**28 599 801,93 euros**) restent stables par rapport au budget 2021 (**28 642 858,25 euros**). Les évolutions des principaux postes de dépenses sont présentées ci-dessous.

1. Les charges à caractère général (chapitre 011) :

Les dépenses de fonctionnement du chapitre 011 « charges à caractère général » s'élèvent à **6 655 647,87 euros** en baisse de **4 %** par rapport au BP 2021 où elles s'établissaient à **6 901 044,55 euros**.

Les principales évolutions sont :

Éducation

Les dépenses prévisionnelles 2022 de ce poste budgétaire s'élèvent à **1 843 907,88 euros**. Elles concernent principalement les dépenses de l'action restauration qui avec un budget prévisionnel de **1 173 400 euros** (prestation de service SIRMC¹⁵ : alimentation, gouters ; maintenance du matériel...) représente 64% des dépenses de fonctionnement de ce poste.

¹² FSRIF : Fonds de Solidarité de la Région Ile de France

¹³ FPIC : Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

¹⁴ SRU : Solidarité et Renouvellement Urbain

¹⁵ SIRMC : Syndicat intercommunal de restauration des villes de Massy, de Chilly-Mazarin et d'Épinay-sur-Orge

Les dépenses prévisionnelles de l'éducation augmentent de 2% par rapport aux prévisions du BP 2021 sous l'effet de la reprise de séjours scolaires, l'intégration sur ce poste des dépenses de fonctionnement des CLSH ainsi que le maintien du niveau de dépenses de fournitures d'hygiène. S'y ajoutent la subvention de fonctionnement à la Caisse des Écoles (3 500 euros) et à l'association contact d'aide aux devoirs (48 800 euros) .

Petite enfance

Les dépenses prévisionnelles 2022 de ce poste budgétaire s'élèvent à **201 410 euros**. Elles concernent principalement les dépenses de fonctionnement (produits pharmaceutiques, d'hygiène, alimentation...) des crèches de la ville , du Relais d'Assistante Maternelles¹⁶ ainsi que les aides au placement d'enfants en dehors des structures municipales (aides aux familles qui recourent aux assistantes maternelles indépendantes, participation crèche hospitalière).

Les dépenses prévisionnelles de la petite enfance baissent par rapport aux prévisions du BP 2021 notamment sous l'effet de la réduction de la prévision des aides au recours aux assistantes maternelles indépendantes, qui a été rapprochée de la consommation réelle.

Culture

Les dépenses prévisionnelles 2022 de ce poste budgétaire s'élèvent à **460 855 euros**. Cette année, elles concernent également le projet Démos entre la ville et la philharmonie de Paris et le projet accompagnement du danseur.

La subvention de fonctionnement versée au cinéma est de **187 000 euros** et celles aux associations culturelles se montent à **20 900 euros**.

Solidarité

Les dépenses prévisionnelles 2022 de ce poste budgétaire s'élèvent à **497 950 euros**. Elles concernent principalement les activités des séniors (séjours, sorties, repas 3^{ème} âge), ou encore la prestation de service d'interprétation en langue des signes. S'y ajoutent les subventions, dont 360 000 euros pour le Centre Communal d'Action Sociale¹⁷, et la participation au Syndicat Intercommunal pour l'Enfance Inadaptée¹⁸ 16 100 euros

Les dépenses prévisionnelles des solidarités augmentent par rapport aux prévisions du BP 2021 notamment sous l'effet de la reprise des sorties et séjours destinés Seniors.

¹⁶ RAM : Relais d'Assistante Maternelles

¹⁷ CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

¹⁸ SIEI : Le Syndicat Intercommunal pour l'Enfance Inadaptée

Fluides et transports

Les dépenses prévisionnelles 2022 de ce poste budgétaire s'élèvent à **1 287 200 euros**. Elles concernent notamment les fluides eau (109 000 euros) ; électricité (500 000 euros) ; gaz (350 000 euros) ; carburant (68 000 euros) .

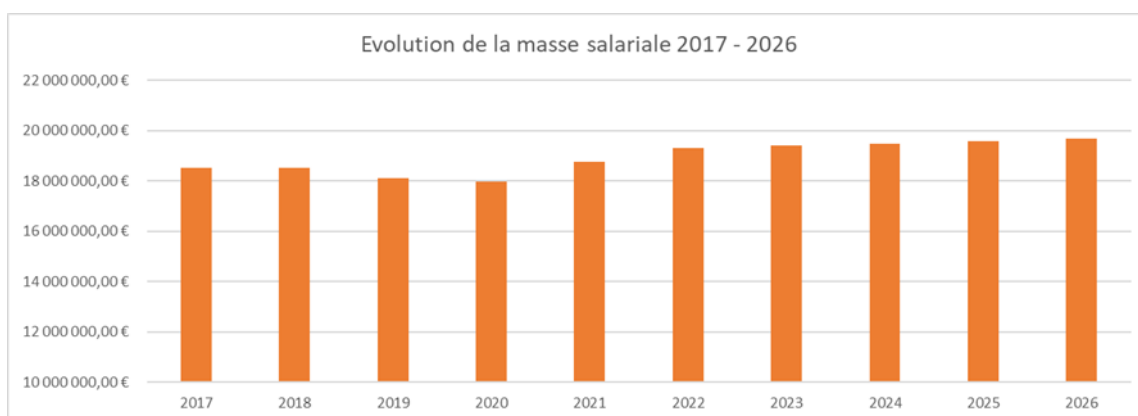
L'évolution des dépenses prévisionnelles de l'énergie est à ce jour empreinte d'une grande incertitude. 150 000 euros supplémentaires ont été inscrits au budget pour l'électricité, le gaz et le carburant, soit une augmentation de près de 20 % par rapport aux prévisions du BP 2021, augmentation qui reste prudente compte-tenu des efforts fait par ailleurs pour économiser l'énergie.

Les charges locatives et de copropriété (essentiellement la cité administrative), sont estimées à 95 700 euros.

2. Le personnel (chapitre 012)

Les dépenses prévisionnelles 2022 de ce poste budgétaire s'élèvent à **19 815 586,02 euros** dont l'essentiel relève du chapitre 012 (rémunérations du personnel, cotisations au centre de gestion¹⁹, cotisations, allocations chômage...) pour **19 344 831,94 euros** en augmentation de **1,38%** par rapport au budget primitif 2021.

Zoom sur les dépenses de personnel



Après plusieurs années consécutives de baisse des crédits affectés aux ressources en personnel, entre 2017 et 2020, voyant les services se vider d'agents (**-538 K€**, soit **-3%** correspondant à la perte d'une vingtaine de postes), la municipalité a décidé de réinvestir dans les richesses humaines, avec une dépense constatée de **+4,4%** fin 2021 par rapport à 2020, permettant progressivement de renforcer les équipes, les compétences et le service rendu au public, tout en sécurisant les parcours professionnels et en luttant contre la précarité des agents du service public.

¹⁹ CDG : Centre de Gestion

La projection des dépenses de personnel 2022 tient compte de la rémunération des agents, de l'assurance du personnel, des dépenses liées aux élections, des changements d'échelons, de la revalorisation du SMIC, du travail saisonnier, de la médecine du travail, de la prime inflation ainsi que des recrutements prévisionnels 2022.

Une partie des dépenses de personnel relève des charges à caractère général et autres charges de gestion courantes. Il s'agit notamment des dépenses de formation (agents, apprentis, frais déplacements...) des frais de gestion (honoraires d'intérim, annonces recrutements...) et des dépenses d'hygiène et sécurité (masques, gel, sièges ergonomiques).

3. Finances

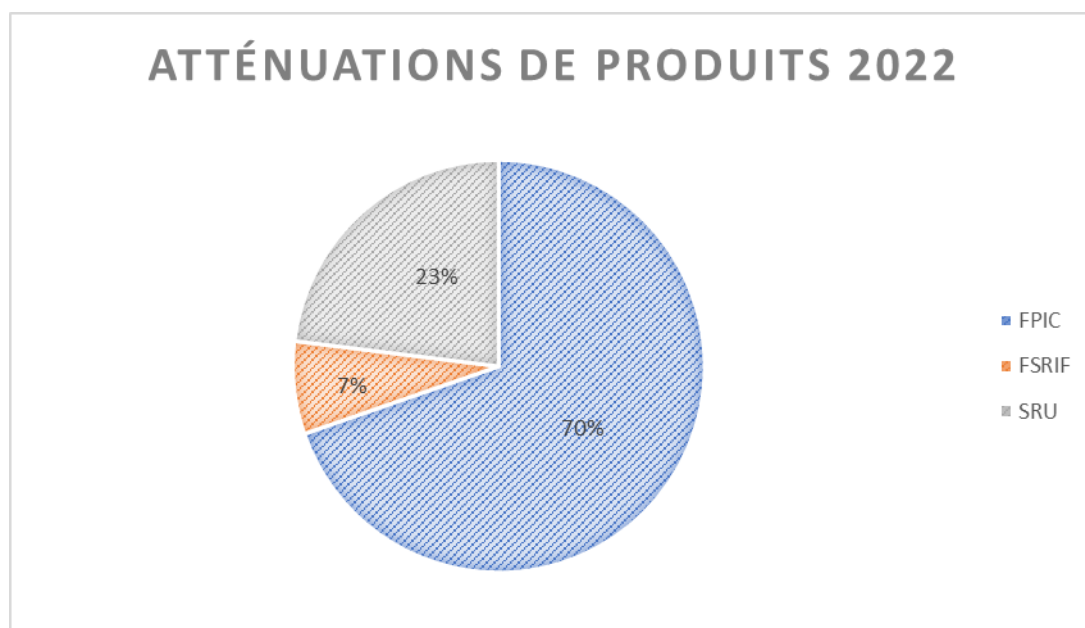
Les dépenses prévisionnelles 2022 des remboursement des intérêts des emprunts seront de 203 543,88 euros,

Zoom sur les atténuations de produits

Les atténuations de produits (chapitre 014) augmentent notamment sous l'effet de l'augmentation du FPIC entre 2020 et 2022. La prévision 2022 s'établit à **608 919 euros** contre **455 000 euros** en 2021. Pour rappel, les prises en charge du FPIC par la CPS (pour les communes de l'Ex-CAEE, l'Ex-CAPS) maintenues en 2016 et 2017 et dégressives à partir de 2018 selon l'échéancier suivant : 100% en 2016, 100% en 2017, 80% en 2018, 60% en 2019 et 40% en 2020, 20% en 2021 se terminent en 2022 0%.

La prévision 2022 du prélèvement de la loi SRU est de **213 491,75 euros** ; en augmentation de près de **9,78%** par rapport à 2021. Ce prélèvement intervient parce que la ville n'a pas atteint le taux de **25%** de logements sociaux sur son territoire. La prévision 2022 du FSRIF est de **70 504 euros**.

Graphique de la répartition des atténuations de produits



Le prélèvement FPIC représente **70 %** des dépenses de ce poste budgétaire. Viennent ensuite le prélèvement SRU **23 %** et FSRIF **7 %**.

Zoom sur les charges à caractère général

III. Les prévisions d'investissement

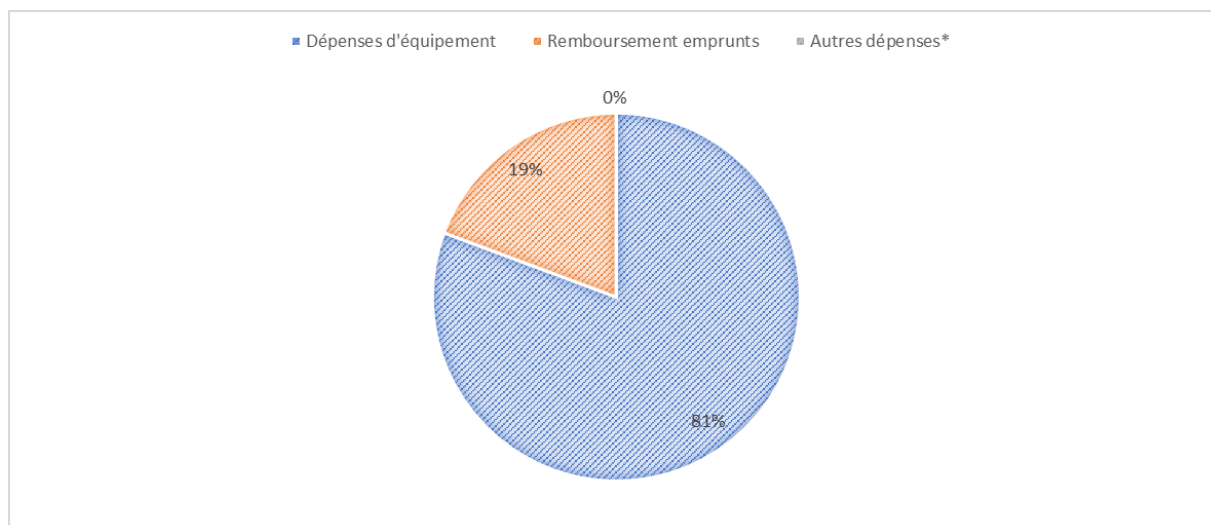
A. Les projets d'investissement

Les prévisions des dépenses d'investissement s'élèvent à **9 039 012,75 euros**.

Tableau des dépenses d'investissement par chapitres

CHAPITRE	LIBELLE CHAPITRE	BP 2021	CA 2021	BP 2022	de BP à BP en €	de BP à BP en %
001	001 - SOLDE INVEST REPORTE	1 128 160,63 €	- €	74 397,82 €	- 1 053 762,81 €	-93%
040	040 - OPERATIONS D'ORDRE	135 925,88 €	135 925,25 €	62 665,00 €	- 73 260,88 €	-54%
10	10 - DOTATIONS, FONDS	255 962,93 €	253 704,82 €	- €	- 255 962,93 €	-100%
16	16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 100 592,00 €	9 761 624,38 €	1 720 000,00 €	- 380 592,00 €	-18%
20	20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	799 147,27 €	152 098,10 €	1 082 453,18 €	283 305,91 €	35%
204	204 - SUBVENTIONS EQUIPEMENTS VERSEES	20 047,28 €	97 249,88 €	235 000,00 €	214 952,72 €	1072%
21	21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 139 081,32 €	2 631 014,99 €	5 248 518,75 €	109 437,43 €	2%
23	23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	76 000,00 €	- €	615 978,00 €	539 978,00 €	710%
27	27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	- €	16 400,00 €	- €	- €	0%
	Total	9 654 917,31 €	13 048 017,42 €	9 039 012,75 €	- 615 904,56 €	-6%

Graphique de la répartition des dépenses réelles d'investissement



**Autres dépenses : Immobilisations financières, dotations, fonds.*

Les dépenses d'équipement pour 2022 (chapitre 20, 204, 21 et 23 y compris les restes à réaliser 2021) s'élèvent à **7 181 949,93 euros** dont **1 082 453,18 euros** pour les dépenses du chapitre 20 immobilisations incorporelles (frais d'études) ; **5 248 518,75 euros** pour les dépenses du chapitre 21 immobilisations corporelles (constructions, terrains, installations, matériels et outillages techniques...), **615 978 euros** pour les dépenses du chapitre 23 (immobilisations en cours) et **235 000 euros** pour les dépenses du chapitre 204 : les subventions d'équipements versées.

Les prévisions des subventions d'équipement versées 2022 sont la participation de la commune au financement des travaux d'investissement pour les eaux pluviales conformément à la convention de fonds de concours passée entre la CPS et la commune de Chilly-Mazarin le 11 mars 2020 pour **91 000 euros** ; **80 000 euros** pour son fonds de concours ; **20 000 euros** pour le versement d'une subvention pour surcharge foncière à la société Habitat et Humanisme conformément à la délibération N° D211312-7 du 13 décembre 2021 et **44 000 euros** pour le versement d'une surcharge foncière à la société Seqens conformément à la délibération du 13 décembre 2021.

L'éducation

L'éducation est une priorité politique de la municipalité. Outre la continuation du renouvellement du mobilier et des matériels des écoles, des crédits de mobiliers scolaires sont prévus pour l'ouverture d'une classe.

Les Plans particuliers de mise en sûreté face aux risques majeurs (PPMS) feront l'objet d'une étude générale. Le Plan toilettes de rénovation des sanitaires des écoles et centres de loisirs sera continué cette année par la Maternelle Pasteur pour un montant de **80 000 euros**.

Le raccordement à la fibre des écoles sera poursuivi et l'équipement de toutes les classes élémentaires en Tableaux Numériques Interactifs et en classes mobiles sera financé pour un montant de **50 000 euros**,

Le renouvellement pluriannuel des structures de jeux concernera cette année l'école élémentaire Pasteur pour un montant de **50 000 euros**

- Equipement sportif :

Les études et le lancement des travaux du futur équipement sportif vont être engagés pour un montant de **300 000 euros**.

A Jesse Owens deux nouveaux courts de tennis vont être rénovés pour **25 000 euros**,

- Culture :

Les fauteuils et la moquette dégradés de la salle Jim du cinéma François Truffaut ont été remplacés.

- Révision du PLU²⁰

La poursuite de la révision du PLU et de l'atelier d'urbanisme sur Découflé, dans le cadre de l'AP/CP sont financés pour un montant de **109 000 euros**.

- Voiries

Les crédits de rénovations de voiries (chaussée, enfouissement de réseau et de rénovation de trottoirs de la rue E Reclus **550 000 euros** et les travaux pour les trottoirs de la rue Brossolette pour un montant de **150 000 euros**, qui n'avaient pu être réalisés l'an passé sont réinscrits cette année.

- Eclairage public:

Sont prévues la poursuite de la modernisation de l'éclairage public, avec le remplacement des éclairages vétustes par des LED Eclairage publics pour un montant de **170 000 euros**, et celle de la rénovation de feux de signalisation de carrefours pour un montant de **84 000 euros**.

Modernisation de l'administration

La poursuite de la digitalisation de l'administration pour moderniser son fonctionnement et faciliter les démarches des citoyens : Site internet, dématérialisation des documents d'urbanisme, enregistrement du courrier, remplacement du logiciel Finances...

Véhicules

²⁰ PLU : Plan Local d'Urbanisme

Le renouvellement du parc de véhicules communaux vieillissant, prévu pour un montant de **120 000 euros**, doit permettre de remplacer des véhicules anciens par des véhicules plus sobres et moins polluants.

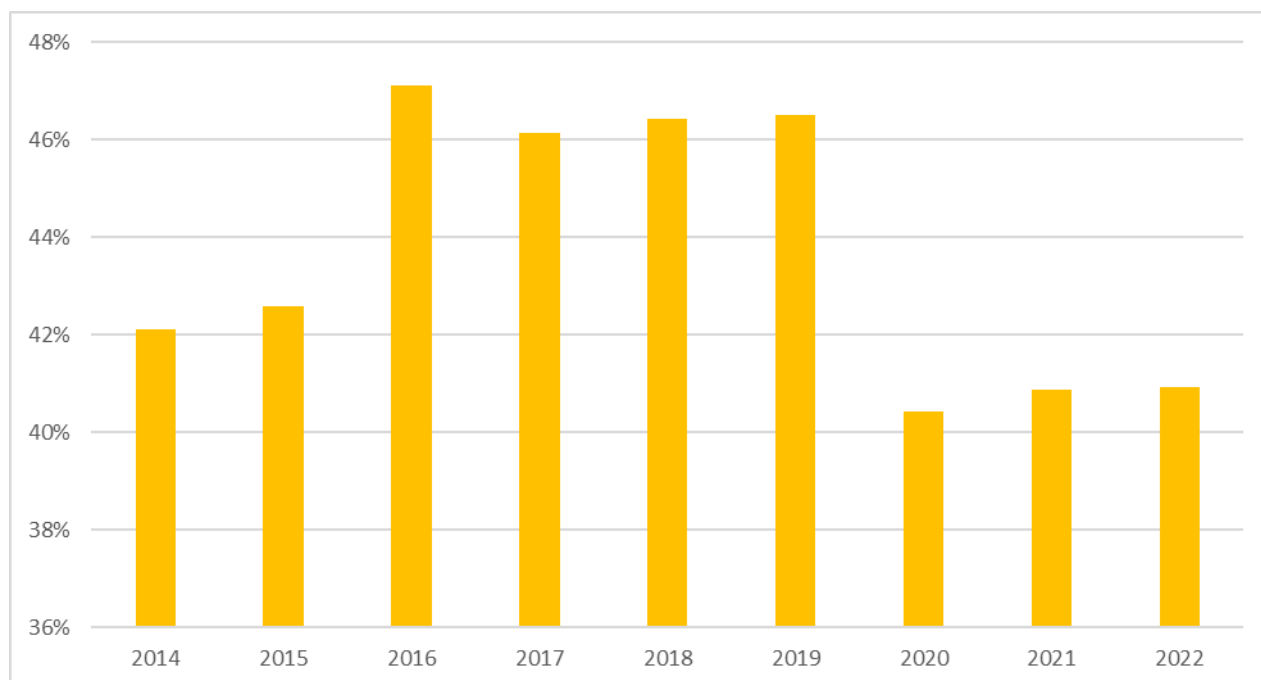
Travaux d'amélioration des locaux du CTM

Des travaux sont prévus pour un montant de **140 000 euros**, car la perspective de construction d'un nouveau bâtiment, évoquée depuis 2015, ne s'est pas concrétisée et l'absence de travaux d'entretien depuis cette époque devient très dommageable pour le bâtiment comme pour les agents.

B. Le remboursement de la dette

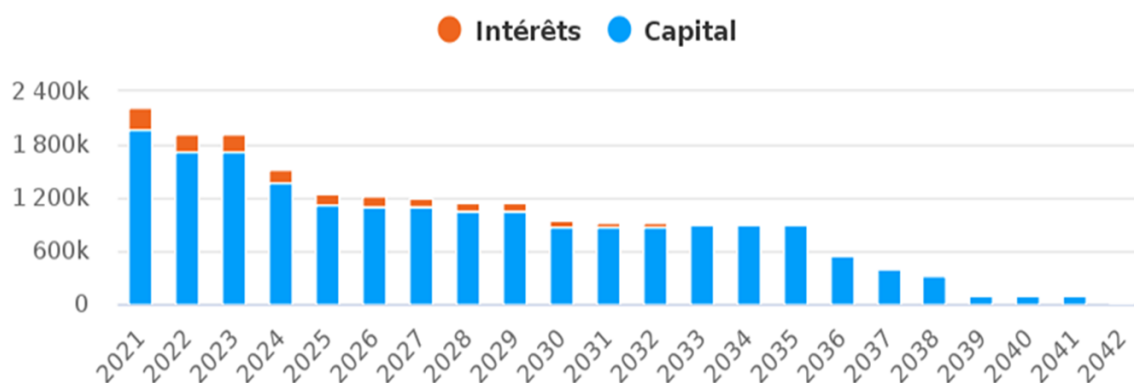
Au 1^{er} janvier 2022, la durée de vie résiduelle moyenne de la dette est de **13 ans et 8 mois**. **95,42%** de la dette est à taux fixe. Le Capital Restant dû s'élève à **17 167 509,38 euros**. L'amortissement du capital sera de **1 718 538,92 euros**.

Graphique de l'encours de dette au BP



Au 1^{er} janvier 2022, l'encours de dette représente **41 %** du BP 2022 en baisse depuis le BP 2020.

Profil d'extinction de dette



Source Finances Actives

L'extinction de la dette au fil de l'eau est prévue pour 2042.

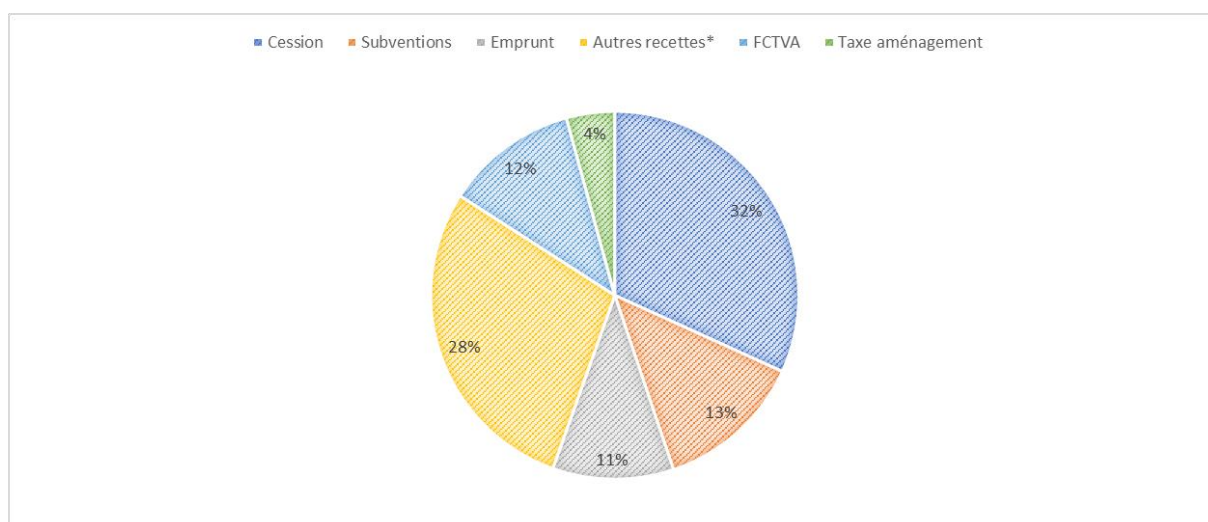
C. Le financement de l'investissement

Les prévisions des recettes d'investissement s'élèvent à **9 039 012,75 euros**.

Tableau des dépenses d'investissement par chapitres

LIBELLE CHAPITRE	BP 2021	CA 2021	BP 2022	de BP à BP en €	de BP à BP en %
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 170 000,00 €	- €	3 520 140,26 €	1 350 140,26 €	62%
024 - PRODUITS DES CESSIONS	1 500 000,00 €	- €	1 500 000,00 €	- €	0%
040 - OPERATIONS D'ORDRE	705 000,00 €	1 017 934,66 €	801 153,10 €	96 153,10 €	14%
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	- €	- €	- €	- €	0%
10 - DOTATIONS, FONDS	2 224 588,27 €	2 360 909,65 €	2 052 596,39 €	- 171 991,88 €	-8%
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 053 329,04 €	932 319,44 €	615 123,00 €	- 438 206,04 €	-42%
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 002 000,00 €	9 785 249,95 €	502 000,00 €	- 1 500 000,00 €	-75%
204 - SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	- €	- €	48 000,00 €	48 000,00 €	0%
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	- €	5 366,53 €	- €	- €	0%
Total	9 654 917,31 €	14 101 780,23 €	9 039 012,75 €	- 615 904,56 €	-6%

Graphique des recettes réelles d'investissement



*Autres recettes : excédent de fonctionnement capitalisé **1 302 596,39 euros** et subventions d'équipements versées **48 000 euros** (surcharges foncières de la CPS).*

1. Les subventions

Les subventions d'investissement prévisionnelles en 2021 s'élèvent à **615 123 euros** dont **130 000 euros** de produits des amendes de police imputées sur le même chapitre comptable.

Tableau des subventions d'investissement 2022

Libellé	Montant
Travaux de remplacement des menuiseries extérieures de l'Hôtel de ville et création d'un espace France Services	115 200,00 €
FIPD 2021 Vidéo protection	3 950,00 €
Socle numérique dans les écoles élémentaires	110 250,00 €
Installation d'une cabine d'insonorisation	5 483,00 €
Plan vélo	25 000,00 €
Aide à l'Investissement Culturel 2021 AIC	3 500,00 €
Etude de mise en place d'un plan de gestion différenciée	1 750,00 €
Création des réservoirs de biodiversité "haie magique"	2 814,00 €
Fonds de soutien en faveur de l'environnement et développement durable	2 500,00 €
Création de micro-réservoirs de biodiversité sur l'espace public de la commune	4 994,50 €
Stop au jetable avec des gourdes éco-responsables réutilisables	2 960,00 €

Tableau des restes à réaliser 2021

Libellé	Montant
Remplacement de l'éclairage public actuel par des ampoules de types LED 2021	86 686,00 €
Etude de résorption de points de congestion A6 A10 A126 N20 D118 D120	15 675,00 €
	6 450,00 €
	18 810,00 €
	5 160,00 €
Capteur CO2 en milieu scolaire 2021	1 000,00 €

2. Le FCTVA

Le FCTVA est une dotation versée par l'État pour compenser en grande partie la taxe sur la valeur ajoutée grevant les dépenses d'investissements et certaines dépenses de fonctionnement des collectivités locales. En 2022, la ville de Chilly-Mazarin obtiendra le remboursement de sa TVA calculé sur ses dépenses 2021. La prévision est établie à **550 000 euros**.

3. La taxe d'aménagement

La prévision 2022 de la taxe d'aménagement est de **200 000 euros**. Cette taxe est due par les personnes qui se voient attribuer des autorisations d'urbanisme. Elle est une recette d'investissement disponible destinée au financement d'équipements publics

d'infrastructures, notamment la voirie, les réseaux – eau, électricité, assainissement – associés à de nouvelles constructions, ainsi que de superstructures tels que les crèches, les espaces verts...

4. Cession d'immobilisation

La vente de l'immeuble situé Rue de Gravigny à Chilly-Mazarin pour **1 500 000 euros** initialement prévue en 2021 est décalée et inscrite au BP 2022.

5. L'emprunt d'équilibre

Le montant de l'emprunt 2022 s'élèvera à **500 000 euros**. Il permettra de financer les investissements et couvrir le besoin de financement du BP 2022.